

Rapport du Jury Oral 2 : Entretien à partir d'un dossier

Académie de Clermont-Ferrand CRPE 2018

Première partie : sujet relatif à une APSA

1. Réponses du candidat et entretien avec le jury

Les candidats apparaissent dans l'ensemble comme assez bien préparés sur le déroulement théorique d'un module d'apprentissage.

L'évaluation de la prestation du candidat porte sur sa capacité à répondre précisément à la question posée par le sujet. La capacité à mettre en relation sa réponse avec les programmes d'EPS, ce qu'il y a à apprendre dans l'APSA et la connaissance de l'enfant de cet âge et de son développement est appréciée par le jury.

Sont en réussite ceux qui ont le plus approfondi leur préparation et mis en lien cette réflexion théorique et la réponse contextualisée avec la question du sujet.

Des liens pertinents entre les disciplines (littérature jeunesse, arts plastiques, EMC, ...) ont été largement présents et sont appréciables lorsqu'ils trouvent des illustrations concrètes.

De plus, les candidats ont une bonne connaissance des parcours : PEAC, parcours santé, parcours citoyen.

L'exposé de la réponse en EPS n'est pas toujours structuré.

Les objectifs des activités proposées pendant la séance ne sont pas toujours explicités.

Lors des séances, les élèves sont parfois positionnés en tant qu'observateurs ; ce rôle est souvent évoqué de manière artificielle ou superficielle.

Les situations d'apprentissage proposées peuvent être floues ou trop complexes selon l'âge des élèves.

Certains candidats ont rencontré de réelles difficultés dans l'identification de l'objectif poursuivi et des capacités des élèves, dans la mise en œuvre et le rôle de l'enseignant.

Généralement **le tableau mis à disposition** du candidat est utilisé à bon escient.

Certains candidats n'utilisent pas la totalité du **temps d'exposé** à leur disposition et présentent trop rapidement la situation d'apprentissage sur laquelle ils ont réfléchi, ne permettant pas suffisamment aux membres de la commission de comprendre la situation proposée.

Pour les candidats qui obtiennent une note inférieure à 20, ont été identifiés :

- Un manque de connaissances en EPS,
- Des propositions de situations inappropriées qui n'ont pas su être réinterrogées lors de l'entretien,
- Une posture inappropriée,
- Une responsabilité de l'enseignant mal mesurée.

Le temps d'entretien permet à la fois de réinterroger le candidat sur son exposé proprement dit et d'approfondir le questionnement à partir de la thématique du sujet. Les candidats doivent ici montrer au jury leur aptitude à concevoir des mises en œuvre pratiques et réalistes de l'enseignement de l'EPS, leur aptitude à faire des choix, à analyser les propositions faites

dans le sujet mais aussi éventuellement, à reconsidérer la situation proposée avec des corrections pertinentes.

Les connaissances de certains candidats se sont révélées trop limitées dans ce domaine, pourtant essentiel dans une perspective de professionnalisation.

La mise en relation des APSA avec l'éducation à la santé est très souvent citée en conclusion des exposés des candidats, puis au cours de l'entretien, ils ne semblent plus en mesure de la préciser, voire de la développer à minima.

2. Conseils donnés aux candidats

De manière générale, les candidats ont à s'interroger sur les enjeux de la discipline, à intégrer et mettre en relation les enjeux disciplinaires de l'EPS (s'approprier une culture physique et artistique, apprendre à entretenir sa santé, développer la citoyenneté...) avec son enseignement.

Veiller à bien analyser le sujet pour présenter une séance ou une séquence en adéquation avec la problématique. Veiller à ce que les situations proposées soient de réelles situations d'apprentissage.

Il est important d'utiliser le maximum de temps d'exposé en adaptant le débit de parole pour permettre une écoute et une compréhension optimales.

Au cours de l'exposé, veiller à disposer d'un temps suffisant de présentation d'une situation d'apprentissage répondant à la problématique dans laquelle l'objectif poursuivi est explicitement formalisé.

Il est également important que le candidat présente de manière claire et compréhensive par le jury, des situations d'apprentissage réalistes répondant précisément au questionnement du sujet. Il est en effet important d'avoir un exposé structuré : cadrage général sur l'EPS, puis sur l'APSA avant la présentation de la situation, et enfin une conclusion (Education à la santé...). S'interroger sur la faisabilité des situations d'apprentissage (gestion des élèves, des espaces, du matériel...). S'interroger sur le rôle et la place de l'enseignant.

Il est important que le candidat précise les objectifs qu'il poursuit dans les séances qu'il propose.

Penser à formuler des consignes claires à l'attention des élèves.

Les situations sont présentées de manière systématique avec 24 élèves, il serait opportun que le candidat puisse se projeter sur des situations différentes (inclusion handicap, multi-niveaux...).

Ne pas hésiter à schématiser et à utiliser le tableau pour rendre plus explicite la situation proposée.

Lors de l'entretien, les questions posées sont autant d'éléments qui permettent d'approfondir les réponses ou d'aiguiller sur des aspects qui n'ont pas été perçus par le candidat.

Certains candidats n'hésitent pas à s'en emparer pour rectifier et améliorer leurs propositions de situations d'apprentissage, montrant ainsi leur capacité à entrer dans un dialogue pédagogique, à construire une analyse à partir des nouvelles précisions apportées et à proposer de nouvelles situations d'apprentissage.

Compléter les connaissances en illustrant systématiquement et en se rapprochant de situations concrètes. Se référer à ces situations, dégager des pistes d'analyse, s'entraîner à se distancier et à problématiser.

1. Exposé du candidat

Les candidats obtenant de bons résultats parviennent à recontextualiser le sujet à travers les préoccupations éducatives actuelles et à proposer des illustrations précises, voire à faire appel à leurs expériences de stage.

Certains candidats se limitent à une synthèse, voire à une simple reprise des idées contenues dans le corpus de textes, ce qui est insuffisant. Il y a alors peu d'apports personnels (connaissances, expériences, exemples...).

L'exposé doit, en effet, être l'occasion de montrer une connaissance du système éducatif et de démontrer des compétences d'analyse et des aptitudes à construire des réponses en tant que futur professionnel acteur du système éducatif.

Rares sont les candidats qui parviennent à gérer le temps d'exposé en s'inscrivant dans la contrainte posée ; en effet, de nombreux candidats n'utilisent pas tout le temps imparti, ou n'ont pas terminé l'exposé à l'issue des 15 minutes et doivent alors être stoppés par le jury.

Les candidats, globalement, répondent à la commande de traiter les 3 questions posées, présentent une introduction à minima, parfois une conclusion ; les meilleurs candidats essaient de dégager une problématique autour de laquelle ils construisent leur propos.

Les candidats qui ont dégagé une problématique ont su témoigner d'une analyse réflexive des documents, d'une connaissance des enjeux du système éducatif. Les éléments de réponse aux différentes questions ont été concis et argumentés.

2. Entretien avec le jury

La durée suffisamment longue de cet entretien (trente minutes) doit conduire le candidat à entrer dans le développement de réponses argumentées s'appuyant sur les questions et relances des membres de la commission.

Il est regrettable que certains candidats ne dépassent pas la simple reformulation du contenu du dossier. Les bons candidats témoignent d'une réflexion qui prend en compte différents arguments en vue de leur future pratique professionnelle.

Le jury apprécie les développements des candidats qui parviennent à argumenter leurs réponses et à les étayer par des exemples vécus et/ou des appuis théoriques.

Les connaissances et le recul de certains candidats leur ont permis de développer un argumentaire rigoureux, tout en se référant à des situations concrètes d'école.

En revanche, certains candidats, peu détachés de leurs notes et des supports donnés, restent sur des affirmations générales.

Certains candidats ont montré une connaissance du système scolaire insuffisante, notamment s'agissant de l'organisation hiérarchique.

Certains candidats manquent de préparation (manques de connaissances, de références institutionnelles).

3. Conseils donnés aux candidats

Il est important que le candidat construise un **exposé** problématisé, articulé en parties bien annoncées permettant aux membres de la commission de suivre sa pensée. On appréciera un appui sur les textes en problématisant la question de manière structurée et en montrant la capacité à se projeter dans le métier sur le domaine proposé. Il est indispensable de traiter toutes les questions posées ; il est possible de modifier l'ordre des questions ou de répondre à la problématique par une démarche autre que celle de réponses directes aux questions. S'entraîner à formuler des réponses précises, synthétiques et étayées.

Un exposé confus et « récité » trop rapidement ne remplit pas ces conditions.

Eviter de lire des extraits du corpus de documents.

Eviter de faire un catalogue de connaissances pour montrer au jury l'étendue de son savoir avec des données qui n'ont pas toujours un lien avec le sujet.

Sur la partie exposé, le jury apprécie un candidat qui maîtrise son débit de parole et ne reste pas focalisé sur la lecture de ses notes. Le débit du candidat, lors de l'exposé, ne doit être ni trop lent (recherche de notes, de référence), ni trop rapide.

Lors de l'**entretien**, le candidat doit être prêt à définir précisément, à la demande des membres de la commission, les termes et concepts utilisés lors de l'exposé dans un souci de clarification et de précision de sa pensée.

Le candidat en réussite est celui qui parvient à engager avec les membres du jury un dialogue constructif prenant en compte les remarques ou propositions des membres du jury, témoignant de capacités d'analyse et d'une capacité à se représenter la diversité des conditions d'exercice du métier de Professeur des écoles.

4. Conseils d'ordre général pour l'ensemble de l'épreuve

Le candidat doit montrer sa capacité à prendre en compte les acquis et besoins des élèves en fonction des contextes (classe, école, équipe éducative, zones rurales et urbaines et des cycles concernés).

Il doit témoigner dans les réponses apportées des valeurs qui le portent dans une perspective d'égalité des chances entre les élèves et de réussite pour tous.

Il devra dépasser le cadre d'une connaissance vague et générale du système éducatif pour montrer qu'il se projette réellement dans l'exercice du métier à la rentrée scolaire prochaine.

Il est également attendu du candidat un langage oral qui ne soit pas relâché et témoigne de la maîtrise d'un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle. Le niveau d'expression - tant lors de l'exposé que de l'entretien - doit rester exigeant et exemplaire ; on évitera les formules familières ou approximatives. Le jury attend un langage professionnel.

Le jury attend que le candidat montre son exemplarité dans sa tenue vestimentaire, son attitude corporelle et dans sa communication non verbale, afin de pouvoir imaginer le candidat dans son futur exercice professionnel (attitude ouverte, souriante, favorisant la communication). Veiller à l'attitude générale tout au long de l'épreuve : posture, écoute.

Veiller à se décentrer de ses écrits personnels pour engager un réel dialogue avec les membres du jury.

S'attacher à formuler des réponses concises.

Parmi les textes de référence à connaître par le candidat, sont recommandés :

- Le référentiel de compétences du professeur des écoles,
- Les circulaires concernant l'EPS (taux d'encadrement natation...),
- Le référentiel de l'éducation prioritaire,
- La Loi de Refondation de l'Ecole.